Association Mieux se Déplacer à Bicyclette
Argenteuil-Bezons

Juin 2014

Liaison piétonne et cyclable en bord de Seine

Argenteuil-Epinay sur Seine à partir du port à sable

Aujourd'hui, il est impossible de se rendre à pied ou à vélo à Epinay sur Seine depuis Argenteuil en longeant le fleuve car il n'y a pas de continuité par les berges. Les clôtures installées autour du port à sable interdisent en effet tout passage. Le seul moyen de passer est de se glisser entre la clôture et la Seine, les berges étant inaccessibles à partir de la rue de Buan. Il serait pourtant très facile de créer pour les vélos un couloir de quelques mètres le long de la Seine dans l'enceinte du port, et pour les piétons, moyennant des aménagements de consolidation et de sécurisation, un passage, via le coteau. Ces itinéraires sont matérialisés respectivement en vert et en jaune sur ces 2 photos.

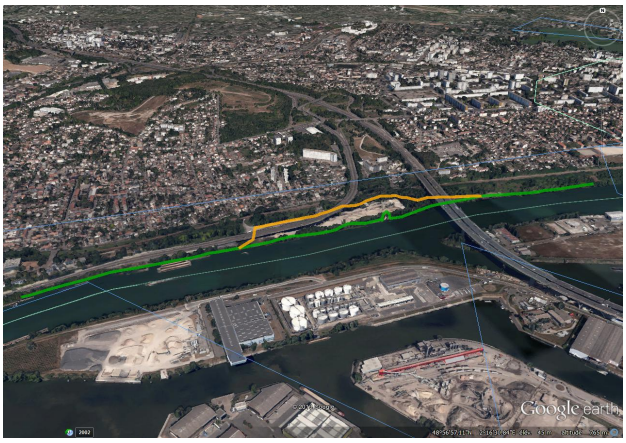

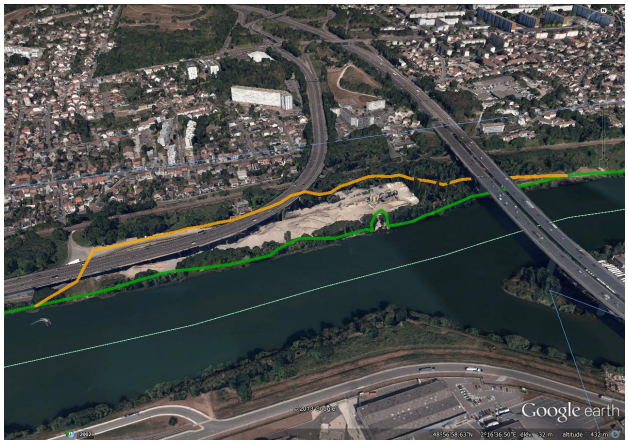

Il y a encore quelque temps, les cyclistes étaient tolérés et pouvaient traverser le port à sable prudemment. Depuis, le lieu a été entièrement privatisé par la société Fayolle qui exploite le port à sable et une unité de concassage sur un site appartenant à la société Port de Paris. Nous avons détaillé, en différentes étapes avec photos à l'appui, les nombreux obstacles qui jalonnent notre cheminement le long du fleuve.

1 – départ d'Argenteuil depuis le rond point en construction à l'angle de la rue de Buan et de la voie privatisée. Nous nous trouvons sous le pont de Gennevilliers, au niveau de l'autoroute A 15

2 - arrivée devant la clôture sur les berges de Seine. Lionel regarde la continuité de la berge en venant d'Argenteuil où le parcours sera bientôt interrompu si aucun aménagement n'est réalisé

3 - on ne passe plus, il faut contourner la clôture à pied et et en bord de Seine, longer la berge arborée. Le passage est large entre le fleuve et les murs de gravats

4 - arrivée devant la trémie qui permet de charger le sable et le béton concassé sur les barges en bord de Seine

5 – contournement de la trémie et sortie de la zone du port à sable en passant le long de la barrière côté Seine

6 - arrivée à la clôture, le long du chemin qui borde le terrain replanté (par l'association Halage) depuis la démolition de l'immeuble Sonacotra. Sortie de la zone du port à sable en passant le long de la barrière côté Seine.

7 – après avoir longé la clôture, direction vers le talus qui est très en pente. Vue sur le site du port à sable. La pente est raide, il ne sera pas facile de prévoir le cheminement pourtant annoncé comme la solution pour assurer la continuité le long de la Seine, aujourd'hui interrompue sans aucune compensation.

8 - contournement des deux maisons, au mieux, car rien n'est prévu pour ce passage. Pas de photos ici, ce sont des propriétés privées. Descente le long de la clôture, pas de cheminement évident de ce côté.

9 - arrivée près de l'entrée camions du port où il y a un panneau de chantier : travaux chantier tangentielle ? Le site est donc maintenant clôturé et inaccessible. Aucun cheminement alternatif n'est prévu.

L'association n'a pas été consultée sur le projet de privatisation du port à sable en 2013. Mais pendant plusieurs années au cours des quelques rencontres « plan vélo », il avait été demandé :

- un contresens rue Claude Monet
- un aménagement sommaire mais encourageant l'accès aux berges par la rue des saules

Il avait été répondu qu'un passage serait aménagé dans le talus mais sans aucune date de réalisation ni information sur le financement.

Notre reportage photos montre que cet aménagement sera difficile à réaliser. La solution d'un chemin dans le talus, envisageable mais difficile pour les piétons, ne sera en tout cas pas adapté pour les cyclistes car les pentes sont trop importantes.

Nous proposons qu'un cheminement pour piétons et cyclistes soit réalisé le long du fleuve entre la clôture du port à sable et la Seine afin d'assurer la continuité avec la berge déjà aménagée entre Argenteuil et Epinay, celle d'Epinay étant déjà elle aussi aménagée vers le canal St Denis et Paris La Villette. Ce cheminement devra être réalisé en préservant les arbres des berges et en dégageant une solution au droit de la trémie (soit environ 10 mètres). Pour le bien être des habitants des communes riveraines de la Seine, et plus généralement de tous les franciliens adeptes des promenades piétonnes et cyclistes, il est inconcevable que l'on puisse réhabiliter les berges de Seine et interrompre les liaisons piétonnes et cyclables le long du fleuve. Partout ailleurs en Ile de France, les installations type Point P, écluses, etc. préservent des continuités de circulations douces de manière adaptée à chacun des sites. Nous sommes prêts à travailler dans ce sens avec nos interlocuteurs locaux.

Note rédigée par Anne, Lionel et Sylvie